



Doc. 13801
22 juin 2015

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Azerbaïdjan

Amendement¹ n° 16

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, dans la dernière phrase, remplacer les mots « l'occupation par l'Arménie du Haut-Karabakh et de sept autres provinces de l'Azerbaïdjan, qui domine » par les mots suivants:

« les conséquences du conflit au Haut-Karabakh, qui dominant ».

Déposé par:

OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC
FLYNN Paul, Royaume-Uni, SOC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
ROUQUET René, France, SOC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC

1. 2015 - Troisième partie de session

